

COMMUNE DE LA JAILLE-YVON

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 3 avril 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal CHEVROLLIER, Maire.

Étaient présents : Pascal CHEVROLLIER, Jean-Jacques JUTEAU, Nicolas LEGUET, Cécilia BRIERE, Ghislaine BOURGEOIS, Bruno LEBRETON, Guillaume JOUIN, David LANOUE, Jean-Pierre VAUTHIER, Valérie RENOUL

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité sans observations.

- INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant des indemnités du Maire à 15,5 % de l'indice brut 1015 soit 589,23 € mensuel ; et les indemnités des 1^{er}, 2^e et 3^e adjoints à 5,7 % de l'indice brut 1015 soit 216,68 € mensuel.

- DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal décide de confier au Maire les délégations suivantes pour la durée du présent mandat :

- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 20 000 €
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 20 000 € par année civile.
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

- DÉLÉGATION AU MAIRE POUR LES ACHATS SUR FACTURE

Le Conseil Municipal donne délégation à l'ordonnateur de la collectivité, pour signer, pendant la durée de son mandat, les Marchés Publics passés sans formalité préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite d'un montant de 4 000,00 € H.T. pour l'investissement et pour le fonctionnement.

- DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

- * **Syndicat Intercommunal du Segréen pour le Traitement des Ordures (SISTO)** : Jean-Jacques JUTEAU et Jean-Pierre VAUTHIER sont délégués titulaires
- * **Syndicat du Bassin de l'Oudon Sud (SBOS)** : Bruno LEBRETON est délégué titulaire et David LANOUE, suppléant.
- * **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Bierné** : Jean-Jacques JUTEAU et Jean-Pierre VAUTHIER sont délégués titulaires ; Pascal CHEVROLLIER et Bruno LEBRETON suppléants.
- * **Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (SIEML)** : Pascal CHEVROLLIER est délégué titulaire et Nicolas LEGUET suppléant.
- * **Syndicat Intercommunal pour l'Unité Pédagogique de Chambellay et de La Jaille-Yvon (SIUP)** : Guillaume JOUIN, Mélisa VIAUX et Nicolas LEGUET sont délégués titulaires ; David LANOUE, Ghislaine BOURGEOIS et Cécilia BRIERE suppléants.

- FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : CCAS

Le Conseil Municipal décide de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS (outre le président) à 4 membres élus par le Conseil Municipal et 4 membres nommés par le Maire.

- ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Conseil Municipal, par un vote à scrutin secret, désigne la liste des candidats au conseil d'administration du CCAS : Guillaume JOUIN, Mélisa VIAUX, Cécilia BRIERE, Valérie RENOUL.

Madame Ghislaine BOURGEGEIS sera appelée à pourvoir tout siège devenu vacant.

A La Jaille-Yvon, le 7 avril 2014

Le Maire,

Pascal CHEVROLLIER

